

# MASQUE SORBET LUMIERE

Le Masque Sorbet Lumière à la texture ultra-fraîche et légère subtilement nacré, hydrate efficacement et redonne éclat et douceur à l'épiderme.

% Origine naturelle \*  
**98%**



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	84,25		84,25
	CITROFOL® AI EXTRA	Triethyl Citrate	4,00	Emollient	4,00
B	SODIUM GLUCONATE GRANULAR	Sodium Gluconate	0,20	Chélatant	0,20
	CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE	Calcium Chloride	0,15	Activateur	0,15
C	HYALUROSMOOTH® PW LS 8997	Cassia Angustifolia Seed Polysaccharide	0,10	Actif éclat du teint	0,10
D	VIVASTAR® CS INSTANT POWDER	Sodium Carboxymethyl Starch	6,00	Agent rhéologique	5,44
E	VIVASTAR® CS 022 ALGINATE	Algin	2,00	Agent rhéologique	2,00
F	GEOGARD® ECT (CQ Masso)	Benzyl Alcohol (and) Salicylic Acid (and) Glycerin (and) Sorbic Acid	1,00	Conservateur	0,00
	FLAMENCO® SUMMIT AQUA A80H	Mica (and) Titanium Dioxide (and) Silica	2,00	Nacre	2,00
	PARFUM COSMOS CONCOMBRE (Robertet)	Parfum	0,30	Parfum	0,30

## CARACTERISTIQUES

**Aspect :** Gel sorbet ivoire effet nacré

**pH :** 4,8 - 5,3

**Viscosité :** 180 000 - 250 000

Brookfield, DVI, helipath spindle TE, speed 10 mPa.s

## PROCESS

Homogénéiser la phase A 20 minutes sous vive agitation. Introduire la phase B et homogénéiser 5 minutes. Introduire C et homogénéiser 5 minutes. Introduire la phase D et homogénéiser 15 minutes sous vive agitation. Introduire la phase E et homogénéiser 15 minutes sous vive agitation. Introduire un à un les ingrédients de la phase F et homogénéiser 5 minutes. Enfin, ajuster le pH entre 4,8-5,3 avec G.

*Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.*

*Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.*